



Amende non retrait points

Par trogloti

Bonjour,

J'ai un scooter 125, et j'ai reçu hier une amende pour "inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge".

J'ai donc une amende de 90 à payer, jusque là tout est normal.

Par contre dans la case "Effet(s) sur le permis de conduire", j'ai la mention "cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire".

Au final tant mieux pour moi, mais j'étais persuadé de perdre automatiquement 4 points pour cette infraction, pour quelle raison ce n'est pas le cas ?

L avis de contravention est un avis officiel mais ne mentionne aucun retrait de points , il devrait faire foi dans le cas ou lors du paiement on me retire des points?

Sachant que j' ai été intercepté mais rien signé.

Merci pour votre aide et bonne journée

Par ESP

Bonjour

Normalement, - Amende forfaitaire de 135 €, minorée de 90 € et majorée de 375 €.

- Suspension de permis de 3 ans maximum

- Retrait de 4 points.

Patientez..

Par trogloti

bonsoir

Merci pour votre message voici l avis reçu

<https://www.casimages.com/i/210705113828905850.jpg.html>

Une belle soirée

Par ESP

Oula?

Jamais vu, sauf dans des cas où il n'y a eu d'interpellation.

C'est bien mentionné noir sur vert...

Payez et attendez comme dit plus haut.

Vous pourrez fournir ce document pour contester si vous recevez un retrait de points.